



Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 septembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est rassemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAUT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAS, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Jean-Michel FARINA, Mme Jessica PROVOST, Mme Elodie REMY, Mme Sandrine USANOS.

Procurations :

Mme Jessica PROVOST donne procuration à Mme Chrystelle BADOUD

Mme Elodie REMY donne procuration à M. Laurent DUCLOS

Mme Sandrine USANOS donne procuration à Mme Elise BRUEY

Secrétaire de séance : M. Laurent DUCLOS

2026/047	Foncier – Echange de terrains entre la commune de Martigné-Ferchaud et l'indivision Hautbois
-----------------	---

Rapporteur : Sébastien BOUDET

La commune a souhaité créer un chemin de randonnée visant à relier la ville (via le stade) à la campagne (Chemin de la Goutte) par le boviduc.

Ce chemin, situé au niveau de la Hamonnière, ferait environ 4,5m de large, avec une plantation volontaire côté champs.

Cette création nécessite un échange de terres entre la commune et monsieur René Hautbois et madame Marie-Josèphe Boudet.

Le cabinet de géomètre Géo ID a été missionnée pour réaliser le bornage.

Un plan parcellaire (PJ) a été établi à cet effet par ce cabinet.

Au terme de cet échange, la commune sera propriétaire des deux nouvelles parcelles cadastrales à intégrer dans son patrimoine, soit les parcelles WA137 et WA138 (contenance totale de 4ha97a40ca).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'intérêt public de créer ce chemin de randonnée ;
Vu le plan parcellaire joint à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**22 voix pour,
0 abstentions,
0 voix contre**

- **Approuve** l'échange de parcelles à intervenir entre la commune et l'indivision Hautbois sur la base du plan parcellaire joint établi par le cabinet Géo ID
- **Précise** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune
- **Décide** de confier la rédaction de l'acte de vente à intervenir à l'office notarial Pied/Le Poupon, de Martigné-Ferchaud
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier

Pour extrait conforme, le 21 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent DUCLOS



Le Maire,
Patrick HENRY

